

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AS288

présenté par

M. Quatennens, M. Corbière, Mme Taurine, Mme Autain, M. Prud'homme, M. Ruffin,  
Mme Rubin, Mme Ressiguiet, M. Ratenon, Mme Fiat, Mme Panot, M. Bernalicis, Mme Obono,  
M. Larive, M. Coquerel, M. Lachaud et M. Mélenchon

-----

**ARTICLE 14**

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« , respectivement, à 0 % et à 3 % . »

les mots :

« à 0 % . »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les grands laboratoires pharmaceutiques profitent de leur situation de quasi-monopole sur les marchés pour se comporter en véritables prédateurs. Ancien dirigeant d'un grand groupe pharmaceutique, Robert Dahan écrivait dans une tribune en novembre 2015 : « Le prix d'un médicament innovant, c'est simplement celui que le marché accepte de payer et dans le cas de l'innovation, médicamenteuse ou non, le prix est celui que le marché américain accepte de payer. »